



**FRANSABANK**  
*EL DJAZAÏR SPA*

# Revue presse

Du 01 au 31 mars 2016

# LA TRIBUNE- 06/03/2016

## Commerce informel de la devise : Le marché d'Alger transféré à Paris

Continuant d'activer sur le marché informel au vu et au su de tous, le marché de la devise évolue à l'ombre des décisions officielles. Personne ne peut avancer le montant globale des devises qui échappent au contrôle de l'Etat.

Vendu à 180 Da contre 170 Da, l'achat de l'Euro au marché noir, parallèle, informel ou illégale ou appelons le, comme on l'entend puisque le mal des barrons de la mafia de la devise est tellement profond, nous ne sommes plus dans un marché, mais, nous vivons dans une jungle financière ou le gros poisson mange le petit poisson qui n'a plus le choix que celui d'accepter l'offre de tel ou tel mafiosi. Samir F, 30 ans, un jeune trafiquant de devise du marché du square, malgré lui souligne. « Dans ce marché de la devise. Il faut savoir qu'il y'a des barrons invisibles qui engrangent de grandes sommes d'argents et en paquets est d'autres petits voyous comme nous qui se contente d'un petit pourcentage juste pour survivre », révèle Samir qui a accepté de se confier de manière volontiers. Conscient des valeurs qui séparent le marché formel qui constitue la base de toute réussite individuelle ou collectif et les conséquences du marché informel qui correspond aux vagues des marchés troubles, notre interlocuteur qui n'a pas choisi son destin, révèle « je discute souvent avec des gens qui vivent en France. J'ai appris que ce marché informel de la devise se fait en France d'abord. En ce qui nous concerne, Nous, nous ne sommes que des maillons de chaines qui exécutent à contre coeur » regrette t-il. Tout en reconnaissant les conséquences de l'activité informel du marché de la devise qui se répercute négativement sur contre l'économie du pays, Hamid K, chauffeur de fonction qui essaye d'arrondir sa fiche de paye mensuelle lance « Je sais que ce que je fais est illégale. Mais, avec la dégradation du pouvoir d'achat, je n'y peux rien, sauf prendre des risques, afin d'arriver à subvenir aux nombreux besoins de la famille », dira t-il. Nous, nous ne sommes que des petits voyous de la chaine du marché de change parallèle. Les véritables trafiquants, on ne les connaît pas. Je ne fais pas ce sale boulot par choix, mais, parce que nous n'avons pas d'autres chances d'emplois décent qui n « Le vrai marché de change de la devise a été transféré à Paris depuis quelques temps. C'est à Paris que l'on décide sur la valeurs du dinars Algérien », révèle Mohamed G, cadre bien imprégné dans le monde des affaires que nous avons rencontré au square port Said à Alger. Enregistrant une moyenne de 7 à 9 DA de différence entre le taux de change officiel et celui du marché d'achat et vente de la devise actuellement, la relance de l'économie du pays, commence par la protection du marché formel qui doit ouvrir les bureaux de changes de manières officielles, afin de contrer les activités clandestines et illégale qui porte de sérieux coups pour la valeurs réelle de l'économie nationale à la recherche de nouveaux leviers économiques et financiers qui garantissent la stabilité et le développement continue.

# ECHOUROUK -13/03/2016

## Algérie: le FMI s'interroge sur les licences d'importation...

Le Fonds monétaire international (FMI) a «conseillé» les autorités algériennes sur les capacités de croissance en dehors du secteur public et faire du secteur privé la locomotive de cette relance économique à travers la production et la promotion des exportations au vu de la situation économique après la chute drastique des prix du pétrole.

En outre, le FMI a demandé des éclaircissements sur le système des quotas et l'octroi de licences d'importation, le devenir de l'investissement étranger et les attermolements sur l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En effet, le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, a reçu le conseiller au département Moyen-Orient et Asie centrale auprès du FMI, Jean-François Dauphin, avec qui il a discuté des questions relevant de la politique algérienne dans les secteurs du commerce et des investissements et auquel il a donné une série de clarifications. La visite de M. Dauphin à Alger entre dans le cadre des discussions annuelles, menées entre cette institution de Bretton Woods et ses Etats membres, au titre de l'article IV des statuts du FMI pour l'évaluation annuelle de l'économie des pays.

Lors de cette audience, les deux parties ont passé en revue l'état des relations entre le FMI et l'Algérie et ont également abordé le contexte économique actuel au vu de la baisse des prix pétroliers, la procédure des licences d'importation, la règle 51/49% régissant les investissements étrangers, la problématique de la concurrence dans le marché intérieur, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et la promotion des exportations, selon nos sources.

S'agissant des répercussions de la baisse des prix de pétrole, M. Belaïb a fait part au représentant du FMI du déficit commercial «qui a lourdement pesé sur la balance des paiements» et qui lui a fait perdre 10 milliards de dollars, un chiffre sans précédent dans l'histoire économique de l'Algérie.

D'où la décision de recourir à des «mesures de sauvegarde», à travers notamment l'instauration du régime des licences d'importation, régi par des règles de transparence, sans pour autant toucher aux principes de la liberté du commerce. Et partant, il a été expliqué à M. Dauphin que cette mesure, qui concerne, pour l'instant, le ciment, le rond à béton et les véhicules, était en conformité avec les règles de l'OMC, tout en lui soulignant que ces trois produits représentent à eux seuls une part importante des importations globales de l'Algérie.

Concernant la règle 51/49, M. Belaïb a précisé au chef de la délégation du FMI qu'il ne s'agissait pas d'une mesure contraignante à l'investissement étranger direct, sachant qu'elle pourrait encourager le partenariat dans tous les domaines d'activité, tout en précisant qu'«un débat informel est actuellement engagé dans la sphère économique dans le sens de l'assouplissement de cette mesure».

Pour ce qui est du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, et en réaffirmant l'engagement de l'Algérie à intégrer cette organisation mondiale, le ministre a souligné que la priorité est accordée actuellement aux discussions avec l'Union européenne dans le sens de la révision de certaines clauses de l'Accord d'association. D'autre part, les deux parties ont convenu de la nécessité pour l'Algérie, dans la conjoncture actuelle, de libérer les potentialités de croissance et de faire du secteur privé la locomotive en la matière, surtout que le FMI avait déjà «conseillé» les autorités algériennes de se départir du secteur public en réduisant ses effectifs et abandonner sa politique sociale afin de préserver les équilibres financiers, ce que l'Algérie a rejeté en bloc.

Mais tout ceci n'empêche pas l'Algérie de diversifier son économie en engageant des réformes, mais sans pour autant délaisser le volet social, pour lancer une nouvelle économie telle qu'énoncé dans la Constitution qui a, d'ailleurs, donné, pour la première fois, une identité économique à notre pays.

# LIBERTE – 13/03/2016

## **Biopharm fait un bénéfice net de 24% supérieur aux prévisions**

*Le chiffre d'affaires pour les 9 premiers mois de 2015 du groupe pharmaceutique privé BIOPHARM a atteint 37,2 milliards de dinars a annoncé, hier, dans communiqué l'entreprise.*

Le bénéfice net est estimé à 3,5 milliards de dinars. Sur une base annualisée, cela représenterait 174 DA par action, soit 24% de plus que le bénéfice par action prévisionnel pour 2015 de 139 DA publié dans la notice d'information relative à l'offre publique de vente du groupe. "Cette information au public complète les informations financières publiées dans la notice d'information visée par la Commission d'organisation et surveillance des opérations de bourse", indique BIOPHARM. Les souscriptions à l'offre publique de vente à prix fixe de ses actions seront ouvertes pour une période limitée à partir d'aujourd'hui, et ce, jusqu'au 13 mars prochain.

BIOPHARM ouvre son capital à l'épargne publique en offrant à la vente 5 104 375 actions, représentant 20% du capital, au prix de cession 1 225 DA l'action. Les acquéreurs des actions cédées bénéficient de la jouissance des titres à la date de livraison des titres. Les actions cédées emportent ainsi le droit de percevoir les dividendes que pourrait décider de déclarer l'assemblée générale annuelle statuant sur les résultats de l'exercice 2015. Les investisseurs intéressés peuvent souscrire auprès de l'un des neuf Intermédiaires en opérations de bourse (IOB), Badr, BDL, BNA, BNP Paribas El-Djazaïr, Cnep-banque, Société Générale Algérie et Tell Markets, constituant le syndicat de placement dont le chef de file est la BEA. BIOPHARM est un groupe industriel et commercial qui a investi dans le secteur pharmaceutique au début des années 1990 à la faveur de l'ouverture de ce secteur à l'investissement privé. Aujourd'hui BIOPHARM contrôle cinq filiales. Outre l'activité industrielle développée par la société mère, BIOPHARM SPA, le groupe développe des activités d'importation et de distribution de gros (BIOPHARM distribution SPA), de répartition aux officines (Biopure SPA), de logistique pour l'industrie pharmaceutique (BIOPHARM Logistic) et de promotion et d'information médicale (Human Health Information). BIOPHARM fabrique 59 produits de différentes formes galéniques et classes thérapeutiques de sa propre gamme et de celle produite pour des tiers. 41 produits sont des produits de marque BIOPHARM. Les autres produits sont fabriqués sous entente contractuelle avec des laboratoires partenaires. En 2014, l'entreprise a produit 31 millions d'unités de vente en formes sèche, liquide et pâteuse. Le plan de développement du groupe prévoit le lancement de 25 nouveaux produits sur les trois prochaines années afin de renforcer la position de BIOPHARM sur ce segment d'activité. Le groupe exporte depuis 2011 une quinzaine de ses produits vers le marché africain (Mauritanie, Mali, Niger).

L'agrément en 2015 de l'unité de production par l'Agence nationale française de sécurité du médicament (ANSM,) ouvre, à terme, des possibilités d'exportation vers le marché européen. Le bilan du groupe est caractérisé par une forte capitalisation et faible endettement. Le résultat net est en constante augmentation. Les fonds propres ont évolué de 76% en 2011 à 85% en 2014.

Le fonds de roulement net est en hausse permanente avec un taux de croissance annuel moyen de 26% environ.

Cette croissance est le fait essentiellement de la hausse des fonds propres. Ceci reflète la stabilité de la profitabilité de l'entreprise et sa tendance historique à réinvestir une part substantielle de ses bénéfices.

# TSA – 21/03/2016

## Le pétrole sous pression

Les cours du pétrole sont orientés à la baisse ce lundi matin. À Londres, le Brent (référence pour le pétrole algérien) cède 0,85% à 41,05 dollars vers 10h45. Il s'agit de la deuxième baisse consécutive après le repli de vendredi.

Selon les analyses, les cours sont impactés par l'annonce d'une augmentation du nombre de puits en exploitation aux États-Unis, une première depuis 12 semaines.

# APS -27/03/2016

## Flash éco hebdo

- COMMERCE : Le déficit commercial de l'Algérie s'est fortement creusé à 3,32 milliards de dollars (md usd) durant les deux premiers mois de l'année 2016, contre un déficit 1,273 md usd durant la même période en 2015, soit une hausse du déficit de 161,27% sur un an.
- FINANCES: La Banque d'Algérie a élaboré un nouveau règlement modifiant les conditions d'agrément des bureaux de change, une mesure qui vise à absorber les devises circulant dans le marché informel sur fond d'une baisse drastique des revenus du pays en devises.
- COOPERATION: L'Algérie et l'Union européenne (UE) examineront les mesures et propositions de révision de leur accord d'association avant la fin de l'année en cours. L'UE s'est dite prête à discuter des propositions de l'Algérie concernant cette révision.
- HYDRAULIQUE: Le taux de remplissage des 65 barrages en exploitation à travers le pays a dépassé 72% avec 10 barrages totalement remplis et 8 autres qui ont dépassé 90% de leur capacité de stockage.
- COMMERCE: Les importations des véhicules ont reculé de 58% à 306,77 millions de dollars (usd) durant les deux premiers mois de 2016 contre 730 millions usd durant la même période en 2015.
- COMMERCE: L'opération de dépôt des dossiers pour bénéficier des contingents quantitatifs à l'importation des véhicules, fixé à 152.000 unités pour l'année 2016, a enregistré plus de 80 demandes.
- FINANCES: La Banque d'Algérie (BA) va, dès avril prochain, procéder au refinancement des banques à travers l'injection des liquidités nécessaires au financement de l'investissement et des PME en Algérie.
- ENERGIE: Le groupe Sonatrach et ses partenaires thaïlandais (PTTEP) et chinois (CNOOC) ont annoncé avoir réalisé le forage du puits Rhourde Ez Zita-1 bis (REZ-1 bis), souscrit au titre de la campagne de forage de la 3ème phase de recherche du contrat Hassi Bir Rekaiz.
- COMMERCE: Le marché de gros des produits alimentaires de Semmar dans la commune de Gué de Constantine (est d'Alger) sera déplacé à Baba Ali (Birtouta) dans la banlieue sud de la capitale où un terrain de 80 hectares a été dégagé à cet effet.

# APS – 30/03/2016

## Le rythme d'inflation annuel quasi-stable à 4,7% en février (ONS)

ALGER - Le rythme d'inflation annuel est resté presque stable à 4,7% en février 2016 par rapport à janvier dernier (4,8%), a appris l'APS mercredi auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Ce rythme d'inflation annuel représente le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant de mars 2015 à février 2016 par rapport à celle allant de mars 2014 à février 2015.

Quant à la variation des prix à la consommation du mois de février 2016 par rapport au même mois de 2015, elle s'est établie à 4,15% (contre 5,04% en janvier 2016 par rapport à janvier 2015).

Par ailleurs, l'indice brut des prix à la consommation pour le mois de février par rapport à janvier 2016 a légèrement baissé de 0,2% contre une croissance de 0,7% à la même période précédente (janvier 2016/décembre 2015).

Cette évolution négative qui intervient après deux hausses consécutives durant les deux mois précédents (respectivement +0,7% et +0,8%) traduit les variations des prix selon les catégories de produits.

Ainsi, l'indice brut des prix à la consommation des biens alimentaires a enregistré une décroissance de 1,9% en février 2016 par rapport à janvier 2016, due particulièrement à une baisse quasi-généralisée des prix des produits agricoles frais (-3,9%).

A l'exception du poisson frais qui a enregistré une hausse de 5,6% en février, tous les autres produits agricoles frais ont baissé en février.

Par produit, la viande de poulet a enregistré la baisse des prix la plus importante en février dernier par rapport à janvier avec -14,6% suivie de la pomme de terre (-12,07%), des légumes frais (-7,15%) et œufs (-3,6%).

De leurs côtés, les prix des fruits frais ont reculé de près de 3% en février tandis que ceux des viandes de mouton et viandes de bœuf n'ont baissé que de, respectivement, 0,7% et 0,17%.

En revanche, les prix des produits alimentaires industriels se sont caractérisés par une relative stagnation avec une évolution de 0,02% en février dernier par rapport à janvier le précédent.

En février 2016, les prix des produits manufacturés ont affiché une croissance de 1,4% (contre +2,2% en janvier 2016/décembre 2015) et ceux des services de 1,2% (contre 0,2% en janvier).

En 2015, le taux d'inflation en Algérie avait grimpé à 4,8% contre des prévisions de 3% contenues dans la loi de Finance initiale (LF) et de 4% dans la loi de finance complémentaire (LFC) de 2015.

Pour l'année 2016, la Loi de Finance table sur une inflation annuelle de 4%.